



Laon, le 29 juin 2018

Communiqué de presse

Renforcement des contrôles pendant la période estivale

La période estivale constitue un temps fort de la consommation, du tourisme et des loisirs. De nombreux jeunes sont accueillis en colonies de vacances, en centres de loisirs, en centres aérés, ou en accueil de scoutisme.

Les vacanciers quittent leur contexte habituel et changent de mode de vie. Loin des repères habituels, ils peuvent se trouver dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus.

Afin de permettre aux estivants et à ces jeunes de profiter pleinement de leurs vacances et de pouvoir consommer en toute confiance, l'État met en œuvre, comme tous les ans en période estivale, un dispositif de contrôles renforcés appelé Opération Interministérielle Vacances.

Dans le département de l'Aisne, la surveillance sera prioritairement centrée sur les activités de vente ambulante de plats et de boissons à emporter, en particulier dans les zones présentant une hausse d'activité saisonnière.

Un focus particulier sera fait en 2018 sur les activités et les produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs.

Des contrôles seront réalisés dans les accueils collectifs de mineurs afin de vérifier les conditions d'hébergement, de restauration et d'accompagnement des mineurs, mais aussi l'aspect éducatif des activités proposées. La sécurité des équipements sportifs sera également contrôlée, notamment dans les établissements de bains permanents et les lieux de baignade saisonniers.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02